



Open de Lille – 7^{ème} édition

Tournoi international 13 et 14 janvier 2024

Règlement sportif

Les participants au tournoi sont assujettis au présent règlement.

Les classements pris en compte sont ceux de la 2^{ème} phase (janvier 2024). Une vérification des classements officiels sera effectuée lors de la sortie des classements de la 2^{nde} phase fin décembre 2023 (à confirmer selon les infos de la FFTT).

Article 1 : Organisation

Lille Métropole Tennis de Table organise les 13 et 14 janvier 2024 son tournoi international, homologué par la Fédération Française de Tennis de Table.

Le tournoi se déroule sur 42 tables au **Tennis Club Lillois, 22 rue du Mal Assis, 59000 Lille.**

L'ensemble du tournoi sera juge-arbitré par Monsieur Robert Vasseur (JAN). Il sera assisté de François Demarthe (JA3) le samedi et de Gérald Olivares (JA) le dimanche.

Le juge-arbitre sera le seul habilité à trancher les litiges et ses décisions seront sans appel.

Article 2 : Dotations et tableaux

La dotation fixe totale est de 9 200€.

Le nombre d'inscrits maximum par tableaux est de 88 joueurs le samedi et 96 joueurs le dimanche.

	Tableau	Séries	Tarif	Horaire	Vainqueur	Finaliste	3ème	4ème
SAMEDI	A-12	1199 PTS	10 €	08h30	200 €	100 €	50 €	50 €
	B-16	1599 PTS	10 €	09h30	200 €	100 €	50 €	50 €
	C-OPEN	OPEN	12 €	10h30	1 000 €	500 €	300 €	200 €
	D-14	1399 PTS	10 €	11h30	200 €	100 €	50 €	50 €
	E-9	899 PTS	10 €	12h30	200 €	100 €	50 €	50 €
	F-18	1799 PTS	10 €	13h30	200 €	100 €	50 €	50 €
	G-N°401	500pts à n°401	10 €	14h30	200 €	100 €	50 €	50 €
	H1 TOP 8 -DAMES	8 meilleures classées inscrites au 11 janvier 20h	10 €	15h30	800€	400€	250€	150€
H2 OPEN DAMES	Toutes joueuses hors TOP 8	10 €	15h30	200€	100€	50€	50€	
DIMANCHE	I-15	1499 PTS	10 €	08h30	200 €	100 €	50 €	50 €
	J-11	1099 PTS	10 €	09h30	200 €	100 €	50 €	50 €
	K-17	1699 PTS	10 €	10h30	200 €	100 €	50 €	50 €
	L-13	1299 PTS	10 €	11h30	200 €	100 €	50 €	50 €
	M-19	1899 PTS	10 €	12h30	200 €	100 €	50 €	50 €
	N-8	799 PTS	10 €	13h30	200 €	100 €	50 €	50 €
	O-N°701	500pts à n°701	10 €	14h30	200 €	100 €	50 €	50 €

Article 3 : Conditions de participation

Le tournoi est ouvert à tout joueur titulaire d'une licence FFTT traditionnelle ou affilié à une fédération étrangère.

Si la mention « Certificat médical présenté » n'apparaît pas sur la licence, le joueur devra fournir un certificat médical en cours de validité. Sinon, il ne sera pas autorisé à jouer.

Les inscriptions sont limitées à **deux tableaux par joueur le samedi** et **trois tableaux le dimanche**.

Exception pour les dames qui peuvent s'inscrire à trois tableaux le samedi, si le 3^{ème} tableau choisi est le tableau « H1 TOP 8 DAMES » ou « H2- OPEN DAMES ».

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions doivent être effectuées via la site lmtt.fr à partir du 6 décembre 2023 et avant le 11 janvier 2024.

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée. Si un tableau est déjà complet, il sera toujours possible de s'inscrire sur liste d'attente. Les joueurs sur liste d'attente ne pourront participer qu'en cas de désistements d'autres joueurs sur liste principale.

Le règlement des inscriptions se fait dans sa globalité AVANT la date butoire d'inscription au tournoi (exemple : un joueur étant inscrit le samedi et le dimanche devra régler l'ensemble de ses droits d'inscription le samedi) Les modalités de paiements sont précisées sur le site du club : <https://lmtt.fr/>.

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un joueur :

- n'ayant pas prévenu de son absence lors des 1^{ères} éditions de l'Open de Lille ou de tout autre manifestation organisée par le Lille Métropole Tennis de Table (stages par exemple)
- dont le comportement va à l'encontre de la charte de l'éthique et de la déontologie de la Fédération Française de Tennis de Table c'est-à-dire qui ne respecte pas les valeurs de notre sport.

Article 5 : Tirage au sort, pointage et début des tableaux

Le tirage au sort des tableaux a lieu 30 minutes avant le début de la série.

Tous les participants sont donc tenus de se présenter au pointage situé à l'entrée du complexe au moins 30 minutes avant l'heure de début de sa 1^{ère} série indiquée pour chaque tableau à l'article 2.

Tout joueur non enregistré au moment de la clôture du pointage, et qui n'aura pas prévenu de son éventuel retard, sera retiré des listes.

Article 6 : Déroulement des tableaux

Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches (3 manches gagnées)

Les tableaux débiteront par des poules de 3 joueurs. Les deux premiers de chaque poule disputeront un tableau à élimination directe, sans parties de classement.

Pour tous les tableaux, les poules de 3 seront priorisées.

Des têtes de série, correspondant aux meilleurs classés, pourront être désignées. Le juge arbitre fixera le nombre de têtes de série suivant le nombre d'inscrits de manière à pouvoir accueillir le maximum de joueurs dans des tableaux de 64, sauf pour la série féminine qui se déroulera sans têtes de série.

Le juge-arbitre pourra adapter la formule de compétition en fonction du nombre d'inscrits.

Article 7 : Ouverture de la salle

La salle sera ouverte chaque jour à partir de 07h30.

Article 8 : Tenue, balles et tables

La tenue sportive réglementaire sera obligatoire.

Chaussures de salle obligatoires. Semelles noires interdites.

Des balles PVC 3 étoiles de marque DHS seront fournies pour les rencontres.

En conséquence, les tenues de jeu blanches seront interdites.

Les tables utilisées durant le tournoi seront de marques : Butterfly, Cornilleau, Joola et Yasaka.

Article 9 : Arbitrage

Chaque joueur devra arbitrer la partie de poule qu'il ne joue pas, ainsi qu'une partie du tableau après son élimination. Il aura alors la responsabilité de rapporter à la table d'arbitrage la balle, la plaquette, le stylo et la feuille de partie correctement remplie.

Article 10 : Forfait et disqualification

Tout joueur absent au 3e appel de son nom sera déclaré forfait.

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Le juge-arbitre, en accord avec le comité d'organisation, pourra disqualifier ou faire exclure du gymnase tout joueur ou accompagnateur dont le comportement nuirait à l'organisation de la compétition ou à l'image de la discipline.

Article 11 : Responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pendant la compétition.

